

## Stratégie régionale de la biodiversité (SRB)

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

*La Stratégie régionale de la biodiversité est saluée : son élaboration a été ascendante et ouverte, elle a laissé une large place au CESER, dont les préconisations ont par ailleurs été reprises ; les cinq orientations fondamentales correspondent aux attentes de l'Assemblée socio-professionnelle, de même que les fiches actions. L'essentiel est à présent de parvenir, pour sa mise en œuvre, à embarquer l'ensemble des acteurs du territoire, au premier rang desquels les élus locaux - dont le rôle sera majeur. La cohérence entre échelles et entre politiques sera déterminante pour la mise en œuvre de la SRB. Le CESER espère ainsi que le Conseil régional est associé à la déclinaison de la Stratégie nationale des aires protégées élaborée par l'Etat, pour une bonne cohérence et complémentarité avec la SRB. Il encourage par ailleurs la Région à renforcer ses efforts d'intégration de la biodiversité dans toutes ses politiques. Enfin, des moyens humains et financiers suffisants seront à mobiliser par tous les acteurs, y compris par le Conseil régional. L'absence d'indication sur les montants financiers dédiés constitue une faiblesse de la SRB.*

Un travail concerté, de long terme, qui fixe un cadre et reprend dans l'ensemble les préconisations et suggestions du CESER...

La *Stratégie régionale de la biodiversité* de Nouvelle-Aquitaine, co-pilotée par le Conseil régional et par l'Etat, est une stratégie de l'ensemble du territoire néo-aquitain. Elle vise à mobiliser tous ses acteurs, face à l'érosion de la biodiversité en région. Le règlement d'intervention sur la biodiversité, annexé à la stratégie, cadre quant à lui les actions que la Région entend poursuivre par ses compétences propres pour mettre en œuvre la stratégie.

Ce travail est salué pour trois raisons principales :

- Sa **démarche d'élaboration**, ascendante et ouverte : le document a fait l'objet d'une procédure d'élaboration de plus de deux ans, marquée par des concertations et des réunions d'acteurs dans les territoires. Le CESER a pu être associé aux travaux à différentes reprises et selon différents formats : en étant invité à présenter ses travaux sur la *Stratégie nationale de la biodiversité*<sup>1</sup>, en auditionnant l'équipe-projet à deux reprises, en participant à des journées de réflexion. L'Assemblée socio-professionnelle a de plus adopté en juin 2022 une contribution sur cette stratégie<sup>2</sup>. Au terme de ces échanges, le document a intégré de nombreuses préconisations

<sup>1</sup> Se référer à la contribution à la *Stratégie nationale de la biodiversité*, adoptée en avril 2021.

<sup>2</sup> Se référer à la contribution à la *Stratégie régionale de la biodiversité*, adoptée en juin 2022.

du CESER et répondu à nombre d'attentes formulées - autant que le CESER ait pu en juger au vu de la réception tardive du document.

- Ses **cinq orientations** : elles font échos aux grands enjeux identifiés par le CESER dans de précédents travaux sur la biodiversité.
- Ses **fiches actions**, détaillées et précises : elles correspondent également dans l'ensemble aux souhaits formulés précédemment par le CESER pour leur présentation.

Un regret toutefois : si la stratégie met en avant de manière intéressante l'importance de la biodiversité pour l'économie régionale - la région dépend pour moitié de la biodiversité du territoire -, elle n'insiste pas suffisamment sur le fait que ces activités économiques sont dans bien des cas la cause de pertes de biodiversité.

**Après deux années de travaux caractérisés par une démarche ascendante et par de nombreuses concertations, auxquelles le CESER a été largement associé, le document présenté est abouti et précis. Il intègre pour beaucoup les préconisations et suggestions émises par le CESER dans ses avis de 2021 et 2022 sur la biodiversité, parfois au mot près, ce qui est à saluer.**

... que tous les acteurs du territoire doivent s'approprier, face à la situation alarmante de la biodiversité en région

Une fois la stratégie définie et les ambitions clairement présentées, l'enjeu est de parvenir à **mettre en œuvre les actions et à embarquer l'ensemble des acteurs du territoire**, qu'ils soient décideurs politiques, acteurs socioéconomiques ou citoyens. La mise en œuvre de cette stratégie sera clé pour freiner l'érosion de la biodiversité.

Le CESER souhaite tout particulièrement souligner la nécessité de certains aspects, prévus par la stratégie :

- La **formation et l'implication des élus locaux** : la stratégie prévoit une fiche action sur la formation des élus, qui est en effet essentielle. Mais au-delà de l'organisation de ces formations, face à la gravité de la situation, il est de la responsabilité du politique de se saisir des enjeux de biodiversité.
- La **mise en cohérence de l'ensemble des politiques, aux différentes échelles et au sein du Conseil régional** : cette idée fait l'objet d'une orientation dans le cadre de la SRB.
  - o La stratégie est le résultat d'un partenariat entre l'Etat et le Conseil régional, que le CESER invite à poursuivre. Ce dernier espère ainsi que le Conseil régional est associé à la déclinaison de la *Stratégie nationale des aires protégées* élaborée par l'Etat, pour une bonne cohérence et complémentarité avec la SRB.
  - o Le CESER note la mise en relation de chaque fiche action avec différents plans et schémas nationaux et régionaux, dont le SRADDET, le SRDEII ou encore la feuille de route Néo Terra. De même, le CESER note les efforts du Conseil régional pour s'emparer des questions de biodiversité dans ses différentes politiques. Ces dynamiques sont à poursuivre et renforcer. En particulier, l'action régionale menée dans le cadre des contrats de territoire pourrait insister sur la territorialisation de la SRB.
- L'**allocation de moyens humains et financiers suffisants**. Le CESER regrette qu'une estimation des moyens dédiés n'ait pu être proposée dans chaque fiche action. Il sera attentif, lors de l'examen du budget prévisionnel 2023 du Conseil régional, aux moyens effectivement mobilisés.

Enfin, le CESER sera attentif à la mise en œuvre de la SRB dans le cadre du Comité régional de la biodiversité, chargé de son suivi. La SRB prévoit également dans son action 48 de consulter l'Assemblée socioprofessionnelle sur ce point.

À présent que le cadre est posé et défini, la mise en œuvre sera déterminante.

- Le CESER réitère ainsi son appel à tous les acteurs du territoire pour s'emparer de cette stratégie et concourir à la réalisation des actions. Le rôle des responsables politiques locaux est en particulier clé : leur implication est indispensable, leur engagement nécessaire.
- La cohérence entre acteurs et au sein du Conseil régional sera un facteur décisif. L'Etat et le Conseil régional, qui se sont coordonnés pour la préparation de la SRB, devraient par exemple poursuivre cette dynamique pour mettre en œuvre la *Stratégie nationale des aires protégées*. De plus, les efforts du Conseil régional pour améliorer la transversalité entre schémas régionaux et entre services sont notés et à poursuivre, en particulier pour les contrats de territoire.
- Des moyens humains et financiers suffisants devront être mobilisés par tous les acteurs, y compris le Conseil régional. L'absence d'indication dans la SRB sur les montants financiers dédiés constitue une faiblesse.



---

Proposition de la commission 3 « Environnement »  
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« **Stratégie régionale de la biodiversité** »

152 votants  
145 pour  
3 contre  
4 abstentions

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine